

Commune de Dyo

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-deux juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de Dyo s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jérôme DEBARREIX, Maire.

Etaient présents : M. DEBARREIX Jérôme, M. TREMEAUD Michel, Mme BARBIER Nicole, M. DUFOUR Alain, M. DURY Armand, Mme GAILLARD Christelle, M. LESPINASSE Bertrand, Mme SAVIGNAT Mathilde, Mme MONNET Emeline, Mme CHARCOSSET Annie, M. LABROSSE Anthony.

Mme ANDRE Elisabeth et M. de la TEYSSONIERE Pierre (conseillers municipaux suppléants) ont assisté à la séance.

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Secrétaire de séance : Nicole BARBIER

Secrétaire de mairie : Nastassia COPPIN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 11

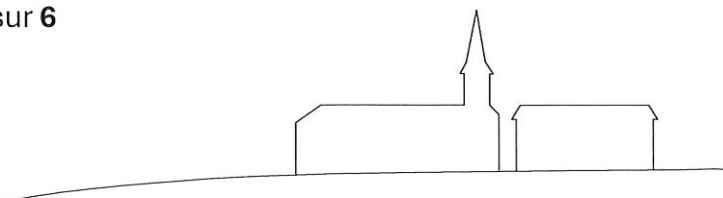
Nombre de pouvoirs : 0

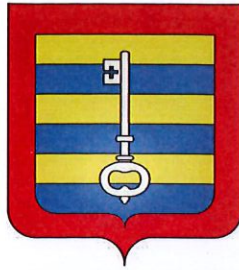
Date de convocation : 18/06/2026

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame BARBIER Nicole comme secrétaire de séance





Commune de Dyo

2 - Approbation du compte-rendu de la séance du 05/06/2026

Le Compte-rendu de la séance du 05 juin 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le compte-rendu de la séance du 05/06/2026.

Annie CHARCOSSET demande cependant s'il est possible d'envoyer plutôt le compte-rendu au format PDF car elle ne peut pas ouvrir le format Word. Alain DUFOUR est confronté au même problème. Les futurs comptes-rendus seront envoyés au format PDF.

3 – Points d'apports volontaires des déchets ménagers (PAV)

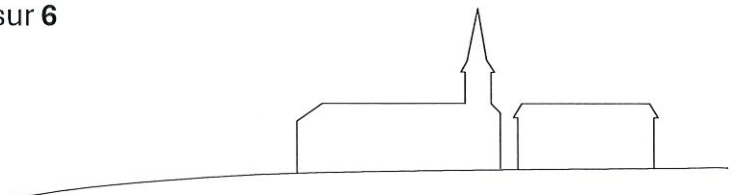
Monsieur le Maire rappelle les évolutions souhaitées par la Communauté de Communes pour les ordures ménagères, avec la création de points d'apports volontaires (PAV) et l'arrêt des ramassages à la porte.

A l'origine, la CC proposait 9 points sur la commune. Après consultation, 5 points sont retenus (Lavaux, Mans, le bourg, en gare + un partagé avec Saint-Germain-en-Brionnais à la croix rosier). Les bennes sont enterrées ou semi-enterrées, avec un habillage bois. Les travaux d'installation sont à la charge de la CC. Le cout total d'achat des bacs et de leur installation est estimé à 3 500 000 €. Le planning prévisionnel prévoit une implantation des bornes en 2027 pour un début d'utilisation en 2028.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil ce qu'ils pensent des emplacements. Elisabeth ANDRE demande si le nombre est suffisant. Armand DURY explique que la CC estime qu'une benne sert pour 40 familles et mesure 5 mètres cubes. Certains bacs seront ramassés toutes les semaines. Le service technique de la CC sera chargé de la maintenance et du nettoyage. Les bennes ont un système d'avertissement automatique quand elles sont pleines au 2/3.

Les points seront accessibles avec la même carte qui sert déjà à l'accès aux déchèteries de La Clayette et Chauffailles. Les limites d'accès et les modalités de facturation ne sont pas encore définitives (au poids, nombre de pesées limitées...)

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) devrait sensiblement augmenter. Armand DURY suggère de faire réunion d'habitants pour expliquer l'évolution des prix et les raisons de cette hausse.





Commune de Dyo

Emeline MONNET craint une recrudescence des dépôts sauvages si la taxe double comme c'est prévu.

Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec quelques habitants, ceux qui seront les plus proches géographiquement des PAV pour les prévenir.

Les emplacements prévus sont validés par les membres du Conseil.

4 – RODP Sydesl

Monsieur le Maire explique le rôle et l'origine de la redevance pour occupation du domaine public (ROPD).

Il s'agit d'une redevance que verse Orange à la commune suite aux travaux à Mans. Cette redevance est calculée selon le kilométrage d'artères aériennes et souterraines.

Cette somme est facturée à Orange et reversée au SYDESL.

Le Conseil délibère à l'unanimité pour émettre les RODP à facturer à Orange pour un montant de 1060 € 30.

5 – Charges appartements de l'ancienne cure

Monsieur le Maire et Monsieur l'adjoint ont fait un bilan de la consommation d'électricité des logements rénovés à l'ancienne cure : consommation pompe à chaleur et électricité de la cage d'escalier. La commune prend en charge la facture des communs.

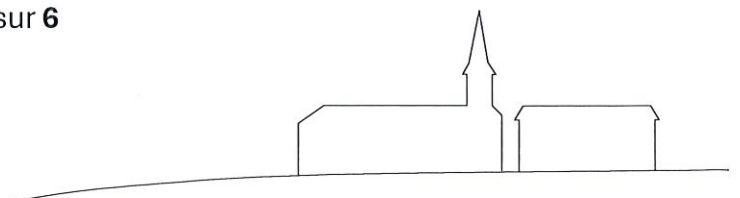
Les locataires étaient prévenus qu'il n'y aurait pas de charges la première année. Il y aurait ensuite une régularisation par année.

Selon les calculs effectués, Monsieur le Maire soumet au Conseil les charges suivantes :

- Pour l'électricité, les 2 logement du haut pourraient avoir 15 € de charges. L'appartement du bas n'est pas concerné.
- Concernant le chauffage, les 3 pourraient payer 45 € par mois.

Anthony LABROSSE fait remarquer que l'abonnement devrait être divisé équitablement et non par rapport à la taille du logement.

Alain DUFOUR indique qu'il faut dissocier l'abonnement de la consommation.





Commune de Dyo

Vu la taille des logements, M. le Maire propose de compter 4 parts et que l'appartement du bas compte pour 2 parts car il fait le double de surface de ceux du haut.

Le Conseil estime qu'il doit y avoir un écart entre ceux du haut et celui du bas. Il propose 60 € en bas 40 € en haut, avec possibilité d'ajustement l'an prochain.

Armand DURY suggère de contacter les locataires avant facturation pour leur expliquer le mode de calcul et la répartition des charges.

6 – logements communaux

M. MARTINE, locataire du logement côté cantine est parti 11 jours après sa dédite. Il a été facturé pour les 11 jours supplémentaires.

Michel TREMEAUD explique avoir fait le tour du logement avec la commission Bâtiment. La commission a décidé de refaire toute la peinture avant de remettre en location. Certains murs sont un peu abimés. Il faut reboucher et ragréer avant de peindre. Plusieurs membres de la commission sont chargés des travaux avec l'aide du cantonnier.

Nicole BARBIER signale qu'il doit y avoir un problème dans la salle de bain car le mur de la chambre adjacente à la salle de bain présente des traces d'humidité.

Michel TREMEAUD suggère de rajouter 2 rangs de faïence pour assainir la zone. M le Maire propose de finir de détapisser et de demander à M. Philippe DEVERS de venir étudier la situation.

Mme GAUTHERON et M DURIX, locataires de l'appartement côté cantine, ont également déposé leur dédite, avec une date fixée au 08 août.

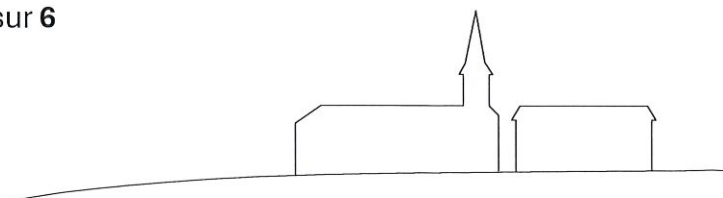
7 – Environnement

Monsieur le Maire propose de participer a Nettoyons la nature, l'opération de Leclerc les 25 26 27 septembre. Il aimerait aussi parler de plusieurs sujets environnementaux.

Réunion commission environnement : M. le Maire propose le lundi 6 juillet à 19h

8 – Questions diverses

Annie CHARCOSSET : *est-ce que la demande d'augmenter la puissance du compteur en prévision de la fête du village a été faite ? Michel TREMEAUD se charge faire la demande*





Commune de Dyo

Christelle GAILLARD : *n'a pas réussi à fermer le portail du cimetière. La chaleur fait jouer le métal, le portail n'est plus aligné. Est-il possible de mettre une corde ou un tendeur pour maintenir le portail fermé ? Plusieurs autres personnes ont fait la même remarque. Monsieur le Maire et Michel TREMEAUD meuleront la gâchette.*

Emeline MONNET : *soucis avec l'arrêt de bus de Dyo pour le lycée sur la route départementale, qui est très dangereux. Il n'y a pas d'abri pour les élèves, la visibilité est mauvaise et certains automobilistes dépassent le bus sans prévenir. M le Maire fait remonter ces préoccupations au département.*

Bertrand LESPINASSE : *problème à la salle des fêtes le weekend du 20 juin : des jeunes ont fait partir des feux d'artifice. Monsieur DOUBLET a appelé Michel TREMEAUD à 3h du matin pour se plaindre en disant que des jeunes faisaient partir des pétards sous sa fenêtre et qu'il allait porter plainte. M le Maire suggère de prendre un arrêté pour interdire les feux d'artifices sur la commune.*

Michel TREMEAUD : *a assisté à l'élection du jury d'assise 2027. La personne élue pour Dyo est Mme Rachel SHCLUMBERGER. Les tirages au sort sont désormais électroniques.*

Le tracteur et la débrousailluse doivent arriver dans la semaine.

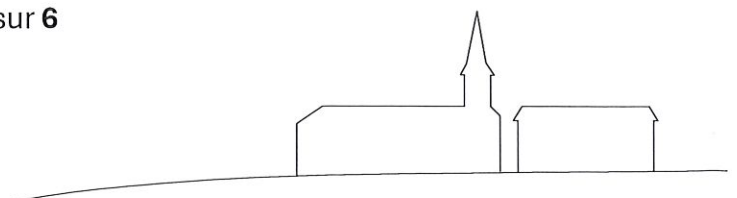
Le Conseil départemental supprime de nombreux postes

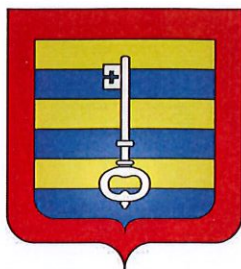
Nicole BARBIER *signale que des vols ont encore eu lieu au cimetière. Bertrand LESPINASSE s'interroge sur la possibilité de mettre une caméra.*

Monsieur le Maire : *relevés de températures dans l'école : 34° dans les classes ce lundi après-midi. L'école est fermée lundi et mardi après-midi. La possibilité d'installer une climatisation a été étudiée, il faudrait compter 10 000€ pour 2 classes. Un test peu concluant a été fait sur un climatiseur portatif où 1 seul degré a été perdu en plusieurs heures. Elisabeth ANDRE indique que mettre des couvertures de survie à l'extérieur des fenêtres permet de limiter la chaleur.*

A l'occasion du rallye du Brionnais, Hervé MONTARDE avait mis un logo de la commune sur les ailes de sa voiture. Monsieur le Maire le remercie mais fait remarquer que la commune n'a rien subventionné.

Concernant le départ en retraite du cantonnier, Marcilly-la-Gueurce accepte un recrutement commun. Ils prendraient un contrat de 14 ou 16h. A Dyo, il faudra déterminer le temps de travail. Une autre possibilité est à étudier pour Dyo : annualiser le temps de travail.





Commune de Dyo

Elisabeth ANDRE : *qui contacter pour le nettoyage des ponts SNCF, surtout route du Charne ? Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas d'accès aux zones concernées, ou très difficilement. Emeline MONNET dit les avoir vu ce jour passer avec une machine. Elisabeth ANDRE signale également que les fils électriques pendent très bas vers le pont*

Problème à la salle des fêtes : *Anthony LABROSSE a regardé le problème d'évier, BV Vidange a regardé l'évacuation fosse septique mais elle n'est pas bouchée. Il n'a pas fait payer l'intervention à la commune. Michel TREMEAUD a changé l'embout de l'aspirateur. Le lieu de stockage des chaises ne convient pas : les locataires les repoussent dans le fond du couloir mais cela appui sur la barre d'ouverture de la sortie de secours.*

Ancien Cimetière : *Il faudrait aussi faire de l'entretien au vieux cimetière pour limiter les mousses qui colonisent l'herbe. Michel TREMEAUD aimerait faire redresser les pierres tombales effondrées. M le Maire explique que les noms ne sont plus lisibles, il n'est pas possible de retrouver les familles. Les dernières inhumations datent de 1956, et certaines tombes ont été rapatriées au nouveau cimetière.*

La séance est close à 22h36

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 20 juillet à 20 h00

SIGNATURES :	
Président de l'assemblée délibérante	Secrétaire de séance de l'assemblée délibérante
Jérôme DEBARREIX Maire	Nicole BARBIER Conseillère Municipale
	

